

# Grandvaux, Malvaux au fil de l'eau



Visorando



Randonnée n°17837818

Un voyage au cœur de l'eau... Découvrez les trésors cachés de ce parcours dédié à l'eau et la géologie. Traversez les âges, faites un bon depuis les traces des glaciers de l'ère Quaternaire, jusqu'à la vie animée aujourd'hui par la faune de sites naturels préservés.

Cet itinéraire est conçu pour les VTC à assistance électrique (du fait de sa longueur et son dénivelé). vous ne trouverez pas sur le terrain de balisage.

Votre parcours se fera sur route goudronnée, chemins carrossables, sentiers, routes forestières... pas uniquement sur sentiers.

Soyez prudents ! Compte tenu de la traversée d'un ancien tunnel ferroviaire relativement long et de la durée du parcours, prévoyez une lampe ou un éclairage ainsi qu'une batterie de secours...

<b>Durée :</b>	5h	<b>Difficulté :</b>	Difficile
<b>Distance :</b>	46,26 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	666 m	<b>Activité :</b>	VTT
<b>Dénivelé négatif :</b>	661 m	<b>Régions :</b>	Massif du Jura, Haut-Jura
<b>Point haut :</b>	960 m	<b>Commune :</b>	Saint-Laurent-en-Grandvaux (39150)
<b>Point bas :</b>	680 m		

## Description

Départ de l'Office de Tourisme Haut-Jura Grandvaux ou de la Ferme Léonie.

**(D/A)** Remonter la Rue de Genève sur votre gauche puis tourner par deux fois sur votre droite pour emprunter la Rue du Coin d'Amont, derrière l'église et suivre celle-ci jusqu'au bout. Après la sortie du village, emprunter la passerelle au-dessus de la N5 et continuer sur la même route forestière bitumée jusqu'au hameau Vers les Moulins.

**(1)** Passer le pont sur la Lemme puis tourner à gauche.

**(2)** Aux ruines du Moulin d'Hylarion, continuer sur la route et rejoindre le Châtelet (ancien centre de vacances qui est désormais une école).

**(3)** À la patte d'oie après l'école, tourner à gauche puis après 300 m, prendre un petit chemin la droite, direction Chez Mayet.

**(4)** Au hameau "les Gros Louis" (indiqué "le Saut" sur la carte IGN), prendre deux fois à droite. À la route transversale, partir à gauche et retrouver la N5.

**(5)** *En face de vous se trouve un ancien hôtel-restaurant au bord duquel une plateforme a été aménagée avec un beau point de vue sur la Lemme.* Suivre la N5 à gauche, passer la Lemme, atteindre rapidement l'ancien restaurant "Le Pont Romain" et une route forestière à droite.

**(6)** Tourner à droite sur la route forestière, surplomber provisoirement la voie ferrée puis traverser la forêt jusqu'à l'approche de la cabane forestière du Prélet.

**(7)** Virer à angle aigu à droite sur la Route Forestière du Lignon.

**(8)** Traverser le Dombief, prendre la première route à gauche et rejoindre le hameau de la Boissière.

**(9)** Traverser le village puis, avant le hameau des Rollets, poursuivre à droite sur la Route Forestière du Bois de Ban, jusqu'au parking du Belvédère des Quatre Lacs.

**(10)** *Un sentier sur la gauche permet d'accéder au belvédère des Quatre lacs et au Pic de l'Aigle.* Continuer sur la route forestière. Au croisement de routes suivant, partir à gauche et atteindre la N5 au hameau du Cernois.

**(11)** Partir à gauche puis tourner à droite en face de la ferme isolée, au pied de la Falaise du Rachet, site d'escalade du Morillon.

**(12)** Poursuivre sur le chemin carrossable à gauche, le long de la Lemme,

## Points de passages

**D/A Office de tourisme Haut-Jura Grandvaux**  
N 46.575945° / E 5.95453° - alt. 906 m - km 0

**1 Vers les Moulins - Lemme (rivière) - Affluent de la Saine**  
N 46.594782° / E 5.974173° - alt. 840 m - km 3.11

**2 Moulin d'Hylarion**  
N 46.599111° / E 5.97191° - alt. 834 m - km 3.65

**3 Le Châtelet**  
N 46.60858° / E 5.96798° - alt. 826 m - km 4.84

**4 Les Gros Louis**  
N 46.615764° / E 5.960931° - alt. 819 m - km 6.18

**5 Le Saut - Lemme (rivière) - Affluent de la Saine**  
N 46.621463° / E 5.960312° - alt. 810 m - km 7.82

**6 Le Pont Romain**  
N 46.620424° / E 5.960128° - alt. 813 m - km 7.93

**7 Le Prélet**  
N 46.619026° / E 5.933149° - alt. 846 m - km 10.48

**8 Traverser le - Dombief (rivière).- Affluent de la Lemme**  
N 46.61722° / E 5.920628° - alt. 789 m - km 11.86

**9 Hameau de La Boissière**  
N 46.614679° / E 5.914153° - alt. 834 m - km 12.62

**10 - Belvédère des Quatre Lacs**  
N 46.625293° / E 5.914709° - alt. 936 m - km 15.27

**11 N5**  
N 46.638172° / E 5.942832° - alt. 720 m - km 18.16

**12 Falaise de Morillon - Lemme (rivière) - Affluent de la Saine**

jusqu'au Pont de la Chaux. Dépasser la gare et le restaurant, traverser **avec prudence** la D16 et emprunter la voie communale en face. Rejoindre le hameau La Tépette.

(13) Emprunter les voies parallèles à la D16, Rue de la Tépette puis Route du Chavon, pour arriver à l'entrée du village de Chaux-des-Crotenay.

(14) Remonter sur la gauche la Grande Rue, et suivre la 2<sup>e</sup> à droite, Route d'Entre-deux-Monts, jusqu'en contrebas du village.

(15) 200 m avant l'église, prendre le large chemin blanc sur la gauche qui permet de traverser la combe et atteindre l'intersection avec la D16.

(16) Traverser la route **avec prudence**, suivre la D127E1 quelques mètres et s'engager sur le sentier à droite. Descendre à travers la forêt puis une pâture avant de retrouver la route.

(17) Partir à droite, Rue de la Langouette puis suivre la direction des Gorges de la Langouette à droite. Passer un ru et prendre, juste avant le panneau de sortie d'agglomération de Montliboz, le Chemin des Cascades à droite. Rejoindre les Planches-en-Montagne

(18) *Possibilité de parcourir à pied le Sentier de Découverte des Gorges de la Langouette.*

Tourner à gauche devant le cimetière, traverser le pont au dessus de la Saine et longer l'église.

(19) Juste après celle-ci, au poteau directionnel "les Planches-en-Montagne", suivre la Ruelle du Lavoir à droite, balisage Blanc/Rouge, direction de Foncine-le-Bas. Poursuivre le long de la voie du tram, ancienne ligne ferroviaire, avec à main droite la Saine.

(20) Observer sur la gauche la Cascade du Bief de la Ruine et traverser un tunnel en arc de cercle, **se munir d'un éclairage**. Poursuivre le long de la Saine.

(21) À l'arrivée de la voie du tram, traverser le pont puis rejoindre Foncine-le-Bas.

(22) Emprunter la Route de Champagnole à droite sur 150 m puis la traverser pour bifurquer à gauche sur la D62, direction de Fort-du-Plasne. Rejoindre la première route bitumée sur la droite.

(23) Suivre celle-ci, Chemin du Lac de la Dame, direction les Fumey. Contourner le Lac à la Dame et remonter ensuite de nouveau sur la D62.

(24) Prolonger sur celle-ci et rejoindre le village de Fort-du-Plasne.

(25) Prendre le chemin carrossable à gauche juste avant les premières maisons du village. Rouler entre le lac de Fort-du-Plasne et sa zone humide.

(26) Au hameau Les Voigneurs, tourner à droite et suivre la route jusqu'au hameau le Maréchet.

(27) Tourner à droite sur la D437 puis s'engager sur la première route goudronnée à gauche. Traverser le petit pont et au poteau directionnel de randonnée "le Maréchet", suivre le chemin à droite, balisage Jaune en direction de "la Gare". Aller tout droit à chaque bifurcation et atteindre la D437.

(28) Partir à gauche, passer le panneau d'entrée d'agglomération de Lac-des-Rouges-Truites et longer le bâtiment de l'ancienne gare à main gauche.

(29) Juste après celle-ci, quitter la D437 et s'engager sur la route secondaire à gauche. Garder la gauche jusqu'au Domaine du Bugnon.

N 46.640666° / E 5.942143° - alt. 725 m - km 18.5

● **13 La Tépette - Chaux-des-Crotenay - Gare de La Chaux-des-Crotenay**

N 46.656869° / E 5.946649° - alt. 714 m - km 20.45

● **14 Grande Rue - Chaux-des-Crotenay**

N 46.65827° / E 5.960158° - alt. 758 m - km 21.55

● **15 Route d'Entre-deux-Monts**

N 46.655807° / E 5.967048° - alt. 754 m - km 22.33

● **16 Route Départementale**

N 46.655967° / E 5.983246° - alt. 737 m - km 23.76

● **17 Arrivée à Montliboz, à droite**

N 46.656578° / E 5.996527° - alt. 692 m - km 24.89

● **18 Les Planches en Montagne - Gorges de la Langouette**

N 46.652919° / E 6.009579° - alt. 723 m - km 26.08

● **19 Départ de la voie du tram - Cascades sur la Saine (Les Planches-en-Montagne)**

N 46.653836° / E 6.009155° - alt. 720 m - km 26.19

● **20 Voie du tram - Cascade du Bief de la Ruine**

N 46.648222° / E 6.023694° - alt. 751 m - km 27.64

● **21 Fin de la voie du tram - Saine (rivière)**

N 46.640226° / E 6.029723° - alt. 792 m - km 28.71

● **22 Foncine-le-Bas**

N 46.637818° / E 6.030289° - alt. 796 m - km 28.99

● **23 Chemin de la Grange à la Dame, à droite - Lac à la Dame**

N 46.631425° / E 6.019874° - alt. 879 m - km 30.66

● **24 Route Départementale, à droite - Lac à la Dame**

N 46.62782° / E 6.005222° - alt. 900 m - km 32.61

● **25 Chemin carrossable, à gauche**

N 46.621437° / E 5.995317° - alt. 890 m - km 33.74

● **26 Les Voigneurs**

N 46.623269° / E 6.005164° - alt. 890 m - km 34.71

● **27 Le Maréchet**

N 46.619661° / E 6.019019° - alt. 910 m - km 35.93

● **28 Voie du tram / D437, à gauche - Lac des Rouges-Truites**

N 46.609° / E 6.001602° - alt. 925 m - km 38.23

Possibilité de faire une pause, boire un verre ou recharger une batterie.

(30) Continuer sur la même route forestière jusqu'au croisement à quatre routes, poteau de randonnée "Les Quatre Chemins".

(31) Continuer à droite, suivre le balisage Jaune et rejoindre un lotissement par une route forestière. Le dépasser de quelques mètres et trouver à gauche le départ de l'ancienne voie du tram, actuellement chemin blanc.

(32) Suivre celui-ci et continuer tout droit à chaque bifurcations.

(33) À la sortie de la voie du tram, quelques mètres avant la D437, en face du poteau "la Halte des Martins", Virer à gauche et rester sur le parcours enherbé parallèle à la route. Dépasser, sur à droite, l'ancienne halte ferroviaire et retrouver une petite route bitumée à emprunter, en face, sur quelques dizaines de mètres.

(34) À l'intersection, aller tout droit puis s'engager rapidement à droite, Chemin du Carlaton (limité à 3,5t). Rejoindre le hameau de la Savine et la N5.

(35) Traverser la N5 par un passage souterrain aménagé à droite. En face de la fontaine, emprunter le chemin blanc du milieu qui démarre entre la Route des Gyps et le Chemin sous la Savine. La voie du tram mène au quartier des Pésières à Saint-Laurent en Grandvaux

(36) À l'intersection avec la Rue des Pésières, tourner à droite et rouler jusqu'à la Rue de Genève.

(37) Tourner à gauche et remonter la Rue de Genève par la voie cyclable aménagée sur le trottoir, jusqu'à l'Office de Tourisme (D/A).

● **29 Ancienne gare du Lac-des-Rouges-Truites**  
N 46.608053° / E 5.999811° - alt. 925 m - km 38.41

● **30 Domaine du Bugnon**  
N 46.603168° / E 6.00364° - alt. 930 m - km 39.1

● **31 Les quatre chemins**  
N 46.598386° / E 6.004691° - alt. 960 m - km 39.71

● **32 Voie du tram, à gauche**  
N 46.596885° / E 5.992604° - alt. 923 m - km 40.72

● **33 La Halte des Martins**  
N 46.585382° / E 5.982802° - alt. 866 m - km 42.49

● **34 Carrefour, Chemin du Carlaton**  
N 46.583935° / E 5.981062° - alt. 871 m - km 42.71

● **35 La Savine**  
N 46.574502° / E 5.974586° - alt. 875 m - km 44.06

● **36 Rue des Pésières, à droite**  
N 46.573261° / E 5.962066° - alt. 915 m - km 45.39

● **37 Rue de Genève, à gauche**  
N 46.576693° / E 5.960536° - alt. 915 m - km 45.8

■ **D/A Office de tourisme - Gare de St-Laurent-en-Grandvaux**  
N 46.575961° / E 5.954637° - alt. 906 m - km 46.26

## Informations pratiques

Location de vélos à assistance électrique à la Ferme Léonie, Chemin des Buissonnets, Saint-Laurent-en-Grandvaux.

[www.fermeleonie.fr](http://www.fermeleonie.fr)

Guidage numérique de l'itinéraire avec détail des POIs sur l'application gratuite Jurassic Vélo Tours.

Épicerie et bar à Chaux-des-Crotenay.

Restaurant à Foncine-le-Bas.

Bar restaurant et services vélo au Domaine du Bugnon, labellisé Accueil Vélo, au Lac-des-Rouges-Truites.

[www.domainedubugnon.com](http://www.domainedubugnon.com)

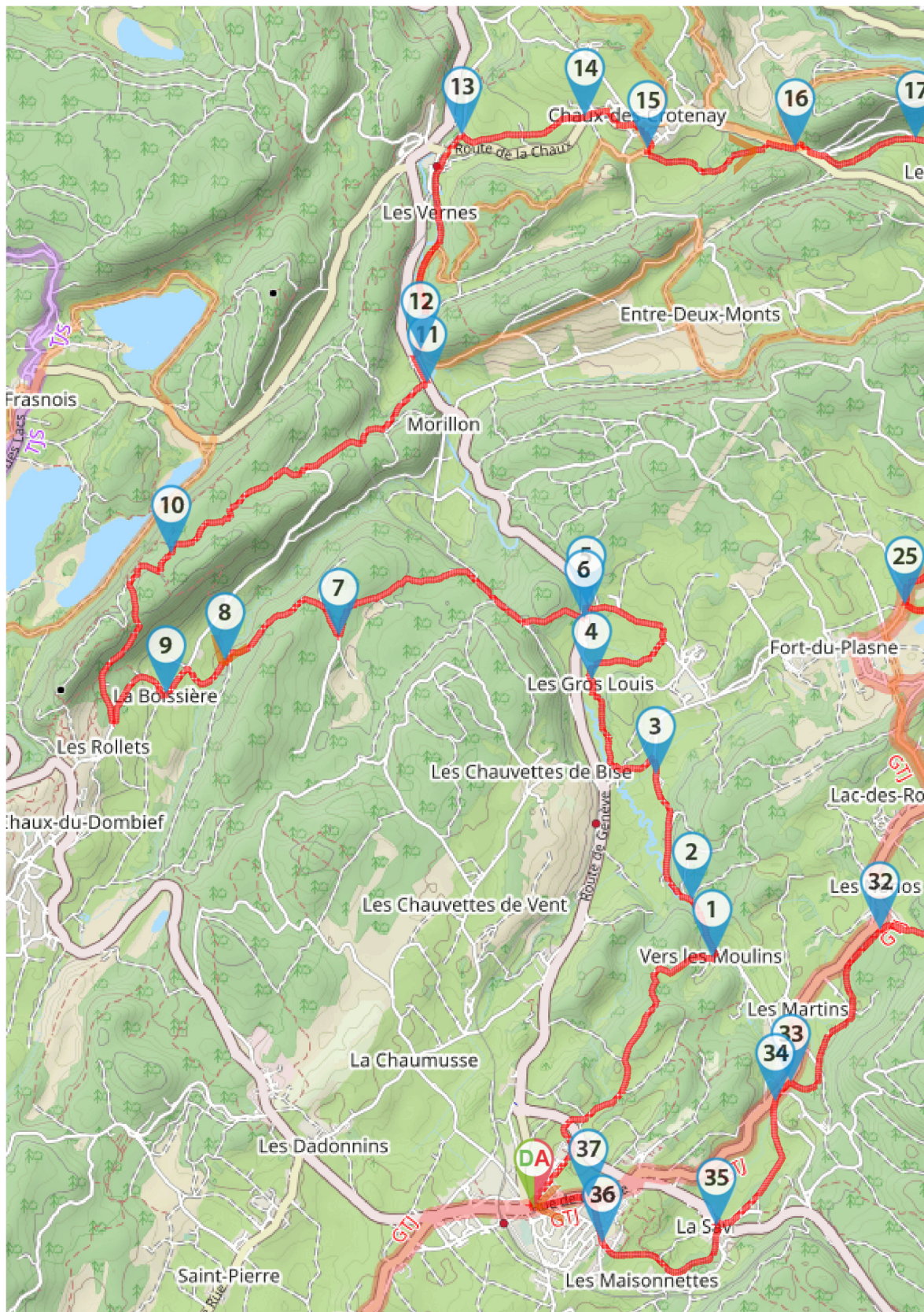
Bars, restaurants et commerces à Saint-Laurent en Grandvaux.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/parcours-grandvaux-malvaux-au-fil-de-l-eau/>

**En savoir plus :**



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

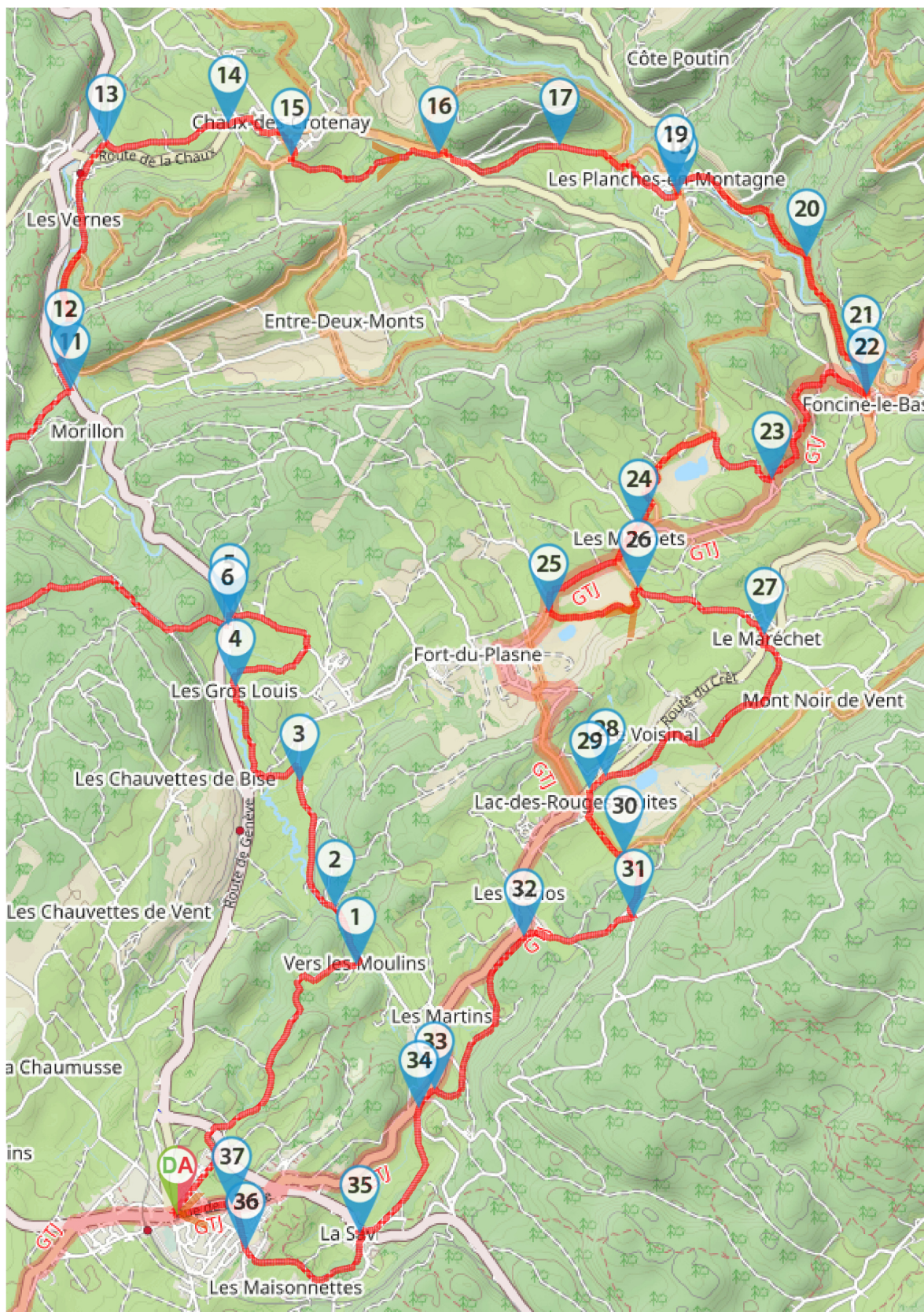


↑ N | 2.5km

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





**Visorando**  
Préparer et partager ses randos

# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

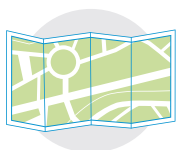
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



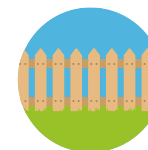
### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



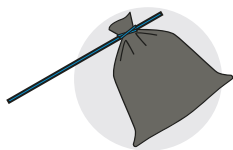
### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**